

Formation BSR – Permis AM



Ecole de conduite

Objectifs de la formation

Acquérir les compétences minimales qu'un conducteur de deux roues motorisé doit posséder pour :

- se déplacer avec autonomie et sécurité, sans mettre en danger les autres ni soi-même
- assumer ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
- prendre conscience des risques liés à la conduite d'un deux roues motorisé, sur tous types de voies
- comprendre le rôle et l'importance des équipements facultatifs et obligatoires
- partager la route avec les autres usagers, en respectant ses propres limites et celles des autres

Avantages de la formation

Une formation réalisée en 8 heures, sur deux ou trois jours, selon les étapes suivantes :

- une partie théorique, partagée en deux rendez-vous, dont un en présence d'un représentant majeur
- une partie pratique, sur parking ou piste, pour apprendre les bases de la maniabilité
- une partie pratique, en circulation, sur des itinéraires variés, en et hors agglomération

A l'issue de la formation, une attestation provisoire de circulation est remise, valable 4 mois, permettant d'assurer le véhicule et de circuler en toute légalité.

L'établissement effectue la demande de fabrication du permis de conduire auprès des services de l'État.

Conditions d'accès

- Être âgé de 14 ans minimum
- Être apte sur le plan médical
- Être titulaire de l'ASR ou de l'ASSR1

Conditions de réalisation

La formation est assurée par un enseignant, diplômé du BEPECASER avec Mention 2 Roues ou du Titre Professionnel ECSR avec Mention 2 Roues.

Conditions d'exercice

L'élève doit venir aux rendez-vous équipé :

- d'un casque à sa taille, homologué et avec les dispositifs réfléchissants
- de gants à sa taille et homologués
- d'un blouson ou d'une veste protégeant les bras
- d'un pantalon non troué
- de chaussures ou bottes protégeant la cheville
- de vêtements chauds si la météo le nécessite
- du livret de formation, dûment rempli, fourni à l'inscription

Programme de formation

- Séquence 1 *Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.*
- Séquence 2 *Formation à la conduite hors circulation.*
- Séquence 3 *Code de la route.*
- Séquence 4 *Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.*
- Séquence 5 *Sensibilisation aux risques.*

Inscription en formation

Pièces à fournir pour l'inscription : Originaux, copies, ou scans de

- Carte d'identité de l'élève (recto-verso)
- Carte d'identité du représentant (recto-verso)
- ASSR1
- Recensement (si effectué)
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Attestation d'hébergement signée par l'élève et l'hébergeant
- Livret de famille

Financements

Financement personnel, en espèces ou carte bancaire.